

 <p>Conseil d'éducation</p> <p>— District scolaire francophone du Nord-Ouest —</p>	<p>Catégorie : 2. Liens entre le Conseil et la direction générale</p> <p>Sujet : 2.2 Évaluation de la direction générale</p> <p style="text-align: right;">Page 1 de 1</p>
<p>Adoptée le : 13 juin 2006</p>	<p>Révisée le : 8 novembre 2011</p>

Énoncé de la politique :

L'évaluation du rendement de la direction générale consiste essentiellement à vérifier le niveau d'atteinte des résultats attendus en rapport avec l'application des politiques du Conseil sur les Fins et les limites imposées à la direction générale.

En conséquence, le Conseil veut s'assurer :

- 2.2.1 Que les politiques adoptées par le Conseil soient appliquées.*
 - 2.2.2 Qu'un comité d'évaluation du rendement de la direction générale regroupant trois (3) conseillers, dont la présidence du Conseil, soit mis sur pied en septembre afin d'enclencher le processus d'évaluation et de s'entendre sur les données et les méthodes de collecte des données d'évaluation.*
 - 2.2.3 Que l'exercice serve à mesurer le cheminement de la direction générale en rapport à l'interprétation raisonnable des politiques du Conseil et le progrès réalisé dans l'atteinte des objectifs visés quant aux politiques sur les Fins.*
 - 2.2.4 Qu'un rapport formel d'évaluation soit présenté à la direction générale en mai de chaque année par le comité d'évaluation du rendement de la direction générale.*
-